

MAIRIE de LE PRADET
EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du Conseil Municipal
de la Commune de LE PRADET

SEANCE DU 19 MARS 2015

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
33	33	26

N° 15-DCM-DGS-032

L'AN DEUX MILLE QUINZE & LE DIX-NEUF MARS à treize heures quarante-cinq, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Hervé STASSINOS, MAIRE.

Date de convocation du Conseil Municipal : 12 Mars 2015

OBJET DE LA DELIBERATION : ACTIONS JEUNESSE – DEMANDES DE SUBVENTIONS GLOBALES

PRESENTS : Mmes et MM. Hervé STASSINOS – Christian GARNIER – Josiane SICCARDI – Pascal CAMPENS – Cécile GOMEZ – Jean-François PLANES – Bérénice BONNAL – Jean-Michel PEYRATOUT – Daniel DUVOUX – Daniel VESSEREAU – Paul MOUROT – Michel LUCIANI – Jean-Claude VEGA – Bénédicte LE MOIGNE – Denis CHAMBI – Valérie AUBRY – Jean-Marc ILLICH – Gaëlle REBEC – Céline PRATI-AIGUIER – Dominique ROLLAND – Pierre-Laurent CHABLE

POUVOIRS : Valérie RIALLAND à Christian GARNIER
Lionel RIQUELME à Jean-Michel PEYRATOUT
Viviane TIAR à Josiane SICCARDI
Agnès BIASUTTO à Michel LUCIANI
Magali VINCENT à Céline PRATI-AIGUIER

ABSENTS : Marie-Paule DELAROCQUE – Yves PARENT – Nicole VACCA – Bernard PEZERY – Frédéric FIORE – Stéphane BELTRA – Jennifer DELI

SECRETAIRE DE SEANCE : Céline PRATI-AIGUIER

=====

Mme Valérie AUBRY, Conseillère municipale, donne lecture de l'exposé suivant :

La commune du Pradet a engagé différentes actions en faveur de la jeunesse.

Le Conseil Municipal a décidé d'encourager et de soutenir cette politique jeunesse qui se concrétise par la mise en œuvre localement de dispositifs nationaux et des actions du service municipal jeunesse représenté par le Bureau Information Jeunesse et du CLSPD (Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance) :

▪ **Actions d'animations et de citoyenneté :**

- « **Le B.I.J fête ses 20 ans !** »
Animations autour du 20^{ème} anniversaire de la structure municipale le BUREAU INFORMATION JEUNESSE : promouvoir les actions d'informations et d'orientation pour la jeunesse.
- **LE DISPOSITIF DE SERVICE CIVIQUE :** intermédiation par la Mission Locale du Coudon au Gapeau – Mise à disposition de volontaires civique au sein de services municipaux tels que le service jeunesse B.I.J, etc.

▪ **Action de prévention santé :**

- **Le Forum Santé et Bien-Etre Des Jeunes :** forum interactif d'éducation et de prévention à la santé des jeunes en collaboration avec les partenaires institutionnels santé qui depuis l'année 2014 se déroule sur deux jours et s'ouvre également aux élèves de CM et CM 2 des écoles élémentaires de la Commune.

▪ **Action éducative :**

- **Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité 2015 /2016** et soutien à la parentalité.

Dans le cadre des campagnes d'actions et de prévention au décrochage scolaire, la municipalité du Pradet souhaite reconduire les ateliers d'accompagnement à la scolarité destinés aux adolescents pradétans pour l'année scolaire 2015 /2016.

Afin de soutenir cette action conduite par le service municipal jeunesse, un financement au titre du Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS) est sollicité.

Par ailleurs, des ateliers d'aide et d'accompagnement à la parentalité compléteront le projet et seront animés par l'association AVRE (Association Varoise pour le Respect de l'Enfant).

Une convention d'objectifs et de financements finalisera l'engagement financier entre les partenaires : M. le Maire du Pradet, la CAF du Var, le Conseil Général du Var et l'Inspection Académique du Var.

Afin de mener à bien ces différentes actions, il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter des subventions auprès des partenaires concernés : la Mission Interministérielle de lutte contre la Drogue et les Conduites Addictives (MILDECA), l'Etat, le Conseil Général du Var, le Conseil Régional, la Caisse d'Allocations Familiales du Var et autres institutions susceptibles de participer au financement de ces opérations.

L'exposé mis aux voix est adopté à l'UNANIMITE

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures.

Acte exécutoire en application
de l'article 2 de la loi du 2 mars 1982.
Transmis au contrôle de légalité le :

2 6 MARS 2015

Publié ou notifié le :

2 7 MARS 2015

Le Maire,

Signé : Le Maire, Hervé STASSINOS

